

Au.

143
BOA

20 novembre 1933 233

Monsieur A.J. Loewer, avocat, rue Léopold Robert 22,
La Chaux-de-Fonds

Monsieur,

Nous vous remercions de votre aimable lettre du 18 novembre, et nous vous prions de vouloir bien nous faire parvenir vos trois toiles de Courbet si possible encore au cours de cette semaine, au plus tard dans les premiers jours de la semaine prochaine. Pour les valeurs d'assurance nous croyons que les sommes proposées à la Galerie Wertheim en 1930 ^{aujourd'hui} représentent des limites supérieures de sorte que vous serez tout à fait couvert si nous assurons

Le moulin	à francs suisses	80'000
Les grenades	à " "	30'000
L'homme blessé	à " "	40'000.

Nous concluons l'assurance dès demain et appliquerons à votre envoi les mêmes soins qu'à toutes les oeuvres qui nous parviendront de toute part, au moment du déballage et de l'accrochage dans nos salles comme lors que l'exposition sera terminée et les toiles devront rentrer chez vous.

La photographie originale de Courbet est un document très précieux, surtout pour une exposition en Suisse. Nous examinerons les possibilités d'en faire le meilleur usage.

Les indications dont vous accompagnez la dénomination de vos toiles nous serviront bien pour le catalogue. Est-ce que nous sommes autorisés à vous nommer comme propriétaire?

Mon séjour à Paris a été en effet tellement rempli que j'ai eu de la peine de réserver le temps nécessaire pour une entrevue avec Dunoyer de Segonzac. Je n'avais pas oublié les belles toiles de Dufresne et de toute la pléiade d'autres peintres parisiens que vous m'avez fait l'honneur et le plaisir de me faire voir, et je profiterai certainement de la prochaine